



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.510

OBJET : TOURISME - ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS CLASSÉES ET DES COMMUNES TOURISTIQUES POUR L'ANNÉE 2010

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Helliot BRAMI, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Michèle JONES

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Victor TONIN donne lecture du rapport ci-joint.



09.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté

Département Services aux Publics -
Développement Touristique et International
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/05/10

RAPPORTEUR : M. Victor TONIN

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Martine FENESTRAZ

Politique Publique : DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

OBJET : TOURISME - ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS CLASSÉES ET DES COMMUNES TOURISTIQUES POUR L'ANNÉE 2010 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Au titre de ce présent rapport, je souhaite vous présenter une nouvelle politique d'adhésion à des organismes susceptibles de contribuer à la définition d'une politique publique de tourisme.

L'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques, qui compte aujourd'hui près de 1 100 membres, a pour objet essentiel d'assurer une liaison avec les pouvoirs publics, dont elle est devenue le partenaire privilégié, et d'aider au développement du potentiel touristique des communes. Ses principaux buts sont : la réalisation d'études précises et propres aux stations classées et aux communes touristiques ; la création de liens de solidarité et d'expertise entre les maires concernés par ces sujets ; la défense des intérêts spécifiques de ces stations et communes.

Comprenant 47 maires parlementaires, elle veille, de plus, en liaison avec le Gouvernement, au maintien de la capacité d'action des budgets des communes touristiques.

La réforme des stations classées et des communes touristiques est entrée en vigueur le 3 mars 2009 conformément à l'application du décret 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées. Cette réforme permet de rendre plus lisible l'offre touristique de notre pays, en identifiant les destinations touristiques et les pôles d'excellence, références de notre tourisme à la française. Elle suppose ainsi une responsabilité importante de la part des municipalités qui permettront aux communes d'obtenir leur dénomination en "commune touristique" et en "station classée de tourisme", et de se positionner ainsi face à la concurrence étrangère.

Stratégiquement, il est important que la Ville d'Aix en Provence soit associée à l'action de lobbying conduite par l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques. En effet, cela nous permettrait de mettre en avant et de préserver tout ce qui touche au développement de notre activité touristique.

L'adhésion suppose la participation à une adhésion par an qui regroupe généralement le Congrès et le Conseil d'Administration. La prochaine réunion est en juin 2010. Parallèlement, un travail en commission ainsi qu'en réunions thématiques est organisé. Parmi les commissions figurent :

- Commission Environnement et Réseau des Agendas 21
- Commission des villages touristiques
- Commission de l'hôtellerie de plein air
- Commission des Casinos
- Commission des finances locales

Je tiens à vous préciser que le maire est membre de droit pour cette association.

En contrepartie, je vous propose de ne pas renouveler l'adhésion à la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain.

A cet effet, je vous propose, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'adhésion à l'Association des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques, sachant que le paiement de la cotisation annuelle 2009 s'élève à 2 708 euros.
- **DECIDER** de ne pas renouveler l'adhésion à la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain.
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire 92020 6281 1643, qui présente les disponibilités suffisantes.

2010.510 - TOURISME - ADHÉSION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS CLASSÉES ET DES COMMUNES TOURISTIQUES POUR L'ANNÉE 2010

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**